

Vivre ensemble à Montalba

Bulletin semestriel de la commune de Montalba-le-Château



Édito

Joyeuses Fêtes à toutes et à tous !

Que le temps passe vite, déjà l'année se termine! 2014 a été notamment marqué en mars dernier, dans toutes les communes par les élections municipales, ce moment de vie démocratique et pour ce qui nous concerne, par un changement complet d'équipe. Tel a été le choix majoritaire des montalbanaises et des montalbanais.

Nous avons dit que nous ferions **«plus et autrement»** : nous sommes à pied d'œuvre! Dès les premiers instants, nous nous sommes attelés à la tâche.

Nous avons dit **«il faut dynamiser Montalba, y mettre de la vie, tisser de nouveaux liens»** : nous avons multiplié les initiatives, les rencontres, ouvert de nouveaux espaces. Ce n'est pas simple mais ça commence à bouger. D'ailleurs, n'entendons-nous pas ici ou ailleurs dire que **«Montalba a déjà changé»**. Oh naturellement il y a les récalcitrants, celles et ceux qui ont du mal à tourner la page. Mais pour nous, ils et elles sont et seront toujours les bienvenus.

Nous avons dit : **«priorité au bistrot de pays et au mulit-services»** : ça y est! Il se fera dans les locaux du foyer, nous en profiterons pour réaménager la mairie et la médiathèque. La pré-étude est engagée, l'architecte désigné. Objectif 2017.

Nous avons dit : **«la priorité c'est nos jeunes»**. Pour et avec eux nous avons aménagé le local associatif ou encore l'aire de jeu. Nous avons imaginé des activités, des sorties... En février prochain un séjour au ski devrait se concrétiser et les idées ne manquent pas pour les prochaines vacances!

Nous avons dit : **«il faut sécuriser les accès au village et mettre un terme aux stationnements anarchiques»**. Nous sommes en bonne voie, les entrées ont été dégagées, deux parkings réalisés, des fleurissements sont à l'étude. Côté Trévilach, l'installation provisoire ralentit de manière importante les véhicules, les aménagements définitifs seront réalisés en début d'année.

Nous avons dit : **«Soyons vigilants en matière de construction, le territoire est convoité»**. Nous venons de dresser procès-verbal et saisir le procureur pour une construction illicite. D'autre part nous avons demandé à plusieurs propriétaires de se mettre en conformité au regard des règles d'urbanisme.

Nous avons dit : **«Il faut un apport nouveau de population à l'année»**. Notre plus gros défi reste d'ouvrir des parcelles à la construction et permettre quelques opérations locatives ou en accession. Plusieurs pistes sont à l'étude, nous devrions y voir plus clair en 2015.

Bien évidemment au fur et à mesure de l'avancement de tous ces chantiers, vous serez informés, et sollicités pour donner votre avis

En attendant de vous retrouver le 3 janvier prochain pour la cérémonie des vœux à la population, toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter de joyeuses fêtes!

**Bien à vous
Jean Jacques Cadéac**

Sommaire

Edito de M. le Maire	P1
Au fil des délibérations	
Conseil municipal 03/07.....	P2-3
Conseil municipal 25/08	P3
Conseil municipal 30/09	P3
Conseil municipal 01/12	P3
Hommage	
Disparition du Jean Fagède	P4
Mémoires	
Guerre 14-18	P5
Urbanisme	
Des règles pour tous	P6
Le Plan Local d'Urbanisme	P7
Le PLU en zone agricole	P8
Le schéma de Cohérence Territoriale	P8
13 et 14 Juillet	P9
La fête au village	P10-11
Les jeunes font la feuf	P10
La tradition respectée	P10
Tu tires ou tu pointes ?	P11
Divinement bien	P11
La fête de la Chèvre	P12-13
Animations d'automne	P14
Infos diverses	P15
Ne pas oublier	P16

Bulletin trimestriel

édité par la commune de
Montalba-le-Château

Directeur de publication:

• Jean Jacques Cadéac

Comité de rédaction:

• Caroline Allain 06 23 60 00 74

caroline-allain@orange.fr

• Muriel Bale 06 70 04 81 25

04 68 84 08 60

mumu.bale@voila.fr

• Elisabeth Schramm

06 84 37 60 08

elyze66@gmail.com

• Crédit photos : Murielle Bale,

Micheline Marchand,

Tonio Pallacio,

Elisabeth Schramm.

Impression-Maquette:

Imprimerie Salvador

Au fil des délibérations

Conseil Municipal de 03 juillet 2014

Conditions d'exploitation de la licence IV

Suite à la mise en sommeil de l'association «Le Cercle des Amis du foyer Rural» et suite à la création d'une nouvelle association «La Récré» dont les statuts prévoient une activité commerciale de débit de boissons, en application de l'article L442.7 du code de commerce, les nouvelles conditions d'exploitation de la licence IV sont fixées comme suit :



Stéphanie Hourticq

- La commune reste propriétaire de la licence
- La licence est mise à disposition à titre gracieux de l'association «La Récré» dont le Permis d'Exploitation a été délivré à Stéphanie Hourticq, membre du bureau de l'association la «Récré».

• Les frais, impôts, taxes, assurances, existants ou à créer, appliqués en matière de commerce de débit de boissons, sont à la charge de l'association.

Budget Communal : modification n°2

Investissement de 2000 € pour la création de deux parkings, une aire de jeux, fleurissement des entrées du village, aménagement de la D2 sortie du village, côté Trévillach.

Cette somme de 2000 € a été utilisée essentiellement pour l'achat des fournitures.

Tous les travaux ont été réalisés à titre gracieux par une équipe d'élus, de bénévoles et les jeunes du village.



Sécurisation sortie Trévillach



Aménagement des parkings

Conseil Municipal du 25 août 2014

Instruction des actes d'urbanisme

L'instruction des actes d'urbanisme qui était de la compétence de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) sera transférée à la Communauté de Communes.

Attribution de subventions aux associations

Octroi d'une subvention de 2000 € pour l'association "La Récré": 1000 € pour la mise en place de l'association et 1000 € pour l'organisation de la fête de la Chèvre. Une subvention supplémentaire pour l'organisation de la fête de la chèvre.

Conseil Municipal du 30 septembre 2014

Rénovation et travaux d'extension du réseau d'éclairage public

Accord est donné pour un plan de financement pour les travaux suivants :

- Remplacement de quatre candélabres au centre du village et à la rue du château pour un montant de 5040,00 € TTC avec un autofinancement de la commune de 2145,65 €.
- Eclairage de l'église pour un montant de 480,00 € TTC avec un autofinancement de la commune de 244,35 €.

Ces travaux vont être entrepris très rapidement.

Bail de location appartement mairie

L'appartement de la mairie est loué depuis le 1^{er} octobre à M. et Mme HERIECH Mourad et Djamilia que nous sommes heureux d'accueillir parmi nous ainsi que leur fils Ilan.

Frais engagés : 2600 € pour la mise aux normes du chauffage, pose d'un placard, réparation d'une fuite d'eau, peinture.



Conseil municipal du 1^{er} décembre

Réaménagement du bâtiment de la mairie

Le conseil municipal à l'unanimité décide de confier la mission d'étude et de faisabilité concernant le réaménagement de l'ensemble des locaux de la mairie, du foyer rural et de la cour, au cabinet d'architecte Luc Richard, ARCH et COOP. Un crédit de 5000 euros est prévu dans le budget communal 2015.

Achat d'un véhicule utilitaire

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acheter un véhicule de marque Renault Kangoo pour un montant de 4500 euros. Ce véhicule sera utilisé pour l'essentiel par les employés municipaux dans l'exercice de leur fonction.



Hommage

Disparition de Jean Fagède

Un serviteur de la République



Une assistance nombreuse assistait aux obsèques le 20 août dernier de Monsieur Jean Fagède, maire de Montalba le château de 1995 à 2001. Nous reproduisons ci-après des extraits de l'hommage rendu par Jean Jacques Cadéac, l'actuel maire de la commune, au nom des montalbanaises et des montalbanais.

« D'aucun pourrait témoigner mieux que moi des qualités d'abnégation, de désintéressement et de dévouement dont Jean Fagède a fait preuve tout au long de sa vie. Ainsi en 1943, à peine âgé de 18 ans, il est déporté STO en Allemagne. Il prend la place de son père réquisitionné, prénommé Jean comme lui, afin que ce dernier reste au pays et puisse subvenir aux besoins de la famille et notamment de ses trois frères et

sœurs plus jeunes... Jean est à jamais marqué par cette période et la dureté de l'exil... Cela va contribuer à n'en pas douter à forger un caractère bien trempé...

En 1948, Jean épouse Elisabeth, ils s'installent à Montalba et cultivent les quelques arpents de vignes laissés par le grand père d'Elisabeth, Jean Baptiste Fages. De leur amour naîtra un fils Jean Jacques en 1949. Malgré le dur labeur de la terre et son jeune âge, il devient président de la Société du Secours Mutuel et en 1953, il est élu conseiller municipal dans l'équipe qu'anime Michel Gély. **Crise de la viticulture oblige, en 1955 c'est le départ en gendarmerie et des affectations successives à Sombornon en Côtes d'Or puis à Coursan dans l'Aude.**

Là survient un événement tragique, le décès d'Elisabeth et un chagrin dur à surmonter. Jean intègre alors le peloton de gendarmerie mobile de Toulouse et ce sont les nombreuses missions en France et à l'étranger... Puis c'est la rencontre avec Marcelle qu'il épouse en 1967, le bonheur enfin retrouvé...

Jean Fagède finira sa carrière exemplaire à Perpignan en 1980, au grade de Major... **Jean et Marcelle vont décider de vivre leur retraite à Montalba.** Jean fidèle à ses engagements publics devient en 1983, 1^{er} adjoint puis succède à Henri Sire comme maire en 1995...

Parmi les réalisations concrétisées ou les projets engagés, on peut citer la réhabilitation du retable de l'église et de la sacristie, la création du gîte de la Poste et le logement du clocher, la rénovation de la salle des fêtes et la rue du Vésinat, un soutien important à l'agriculture avec l'installation des bergers et la réalisation de la bergerie communale, ou encore l'aide à la viticulture...

Toute sa vie Jean Fagède a eu un sens du devoir aigu, il a été un serviteur de la République.

Qu'il soit remercié pour tous les services rendus et tous le soin pris pour préparer l'avenir de la commune... »

L'Armistice: 11 Novembre

«Se souvenir, c'est comprendre et en tirer des leçons»

Le 11 novembre dernier, les montalbanaises et les montalbanais étaient présents nombreux et en particulier les jeunes pour commémorer l'armistice de 1918 et le centenaire du début en 1914 de ce que l'on appelé la grande guerre.

Après avoir évoqué le conflit «le plus meurtrier de l'histoire» et «le long calvaire de quatre années passées sous la mitraille et sous une pluie d'obus», le maire dans son discours a invité à ne pas «transformer cette journée de mémoire en une journée de l'oubli».



«Se souvenir, c'est comprendre et en tirer des leçons» dira-t-il. Et de souligner une guerre injuste: «Elle ne fut pas celle du droit mais celle des affrontements et des rivalités impérialistes qui n'avaient rien à voir avec l'intérêt des peuples. Les grandes puissances se sont affrontées pour des parts du gâteau colonial, des territoires et leurs richesses...» ou encore «Les gouvernements et les forces de l'argent attisèrent les haines nationalistes pour diviser les peuples, les détourner de la lutte des classes qui grondait partout en Europe... En 1914, ce qui était à l'ordre du jour, c'était, déjà, la réduction du temps de travail, l'augmentation des salaires, l'amélioration des conditions de travail quand les enfants travaillaient dans les mines, l'égalité entre les hommes et les femmes, ce n'était pas d'aller à la guerre... Les ouvriers et les paysans voulaient le pain, le fruit de leur labeur, pas la guerre».

Dans son propos, le 1^{er} magistrat a parlé des similitudes avec le période actuelle, quand «tant de forces, s'emploient à distiller le poison du rejet

de l'autre», quand «la violence politique reste aujourd'hui une réalité», quand «une nouvelle course aux armements pousse à une militarisation à des niveaux jamais atteints»

Et de conclure : «Le monde est une poudrière, nous vivons une époque pleine de dangers, en France comme ailleurs la crise est profonde à la fois économique, politique, morale, laissant si l'on n'y prend garde la place aux extrémismes, aux belliqueux... Soyons particulièrement vigilant».

La guerre de 1914-1918:

- C'est 9 millions de morts et 8 millions d'invalides, souvent gravement mutilés.
- C'est 1 500 000 morts et disparus pour la France dont près de 100 000 pour les colonies françaises, entraînés dans un conflit qui ne les concernaient pas.
- C'est 10 % de la population active française masculine laissé sur le champ de bataille.
- C'est 2 millions d'Allemands morts, 1 800 000 russes, 1 100 000 austro-hongrois, 650 000 italiens...
- C'est plus de soldats, plus de morts, plus de destructions que toutes les autres guerres antérieures, 60 millions de combattants se sont affrontés.



Des règles pour tous

Nous l'avons annoncé pendant la campagne électorale, l'équipe municipale est très attachée à «préserver et valoriser notre environnement et notre cadre de vie, le patrimoine naturel et bâti de la commune...». Voici venu le temps de la mise en œuvre, basée sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU), et le SCOT, Schéma de Cohérence Territorial (voir encadrés).

En zone agricole

la protection du patrimoine paysager consiste d'abord à éviter le mitage qui serait occasionné par un habitat dispersé. La qualité de notre paysage est en grande partie due au fait qu'historiquement le bâti est regroupé dans les villages, ici comme dans le reste du Fenouillèdes. Le plateau de Montalba est donc, à de rares exceptions près, vierge de constructions.

L'attrait pour la qualité de nos paysages peut avoir un effet pervers : ceux qui souhaitent s'établir ici pour en bénéficier contribuent de fait à le détruire par la multiplication des bâtis isolés.

Pour respecter l'égalité de tous et pour éviter de créer un précédent, il ne peut y avoir d'exception ni de dérogation possibles. Nous avons donc récemment dressé un procès verbal et demandé la démolition d'une maison construite sans permis.

Bien entendu, la municipalité est extrêmement favorable à l'accueil de nouveaux actifs ruraux dans le respect de ces conditions. Si la nécessité d'habiter sur l'exploitation est impérative, il conviendra d'optimiser le bâti existant et sa restauration avant d'envisager de nouvelles constructions. Les bâtiments à destination réellement agricole et adaptés à cet objectif, dans le cadre d'une exploitation professionnelle, seront bien sûr autorisés.

En zone urbaine

Conscients de la nécessité de développer le village pour permettre l'accueil de nouveaux arrivants, être en capacité d'accueillir et d'héberger des amis, de la famille, des touristes, créer et faire vivre un lieu multi-services (bistrot, épicerie ...) nous réfléchissons aux différentes options qui pourraient aboutir à la constructions de maisons nouvelles et d'un gîte.



Au premier plan, la zone envisagée pour la construction.

Le PLU a défini plusieurs zones urbanisables (U) ou à urbaniser (AU) dont une, AU2, sur le terrain situé derrière la mairie, a retenu notre attention. Son propriétaire qui contestait le PLU est maintenant favorable à une réflexion sur ce lieu.

Nous avons donc impulsé un travail que l'on peut qualifier de «pilote», car il s'agit d'une première dans le département, en réunissant sur place l'Architecte des Bâtiments de France, l'Architecte et la Paysagiste de la DDTM ainsi que la responsable de la planification de la DDTM.

La question posée lors de ces réunions de travail a été «Comment permettre la construction sur cette zone, sans altérer la vue sur le village ni porter atteinte aux patrimoines paysager et bâti?».

De l'avis de tous, utiliser la zone AU2 dans son état actuelle serait préjudiciable notamment à la belle façade sud du village. Un déplacement de cette zone vers le pied de la colline permettrait de mieux conserver l'espace dégagé qui valorise le village. Il reste à imaginer une implantation, des volumes, une architecture aussi pertinentes que possible. A la fois pour des raisons financières et pour faire appel à l'imagination d'une équipe de jeunes, nous avons demandé à l'École d'Architecture de Montpellier de confier cette réflexion à un groupe d'étudiants.

Nous envisageons de solliciter également l'École d'Architecture de Barcelone. Nous en sommes là aujourd'hui et, bien entendu, dès qu'un projet sera conçu et visible, d'ici quelques mois, il sera présenté publiquement.

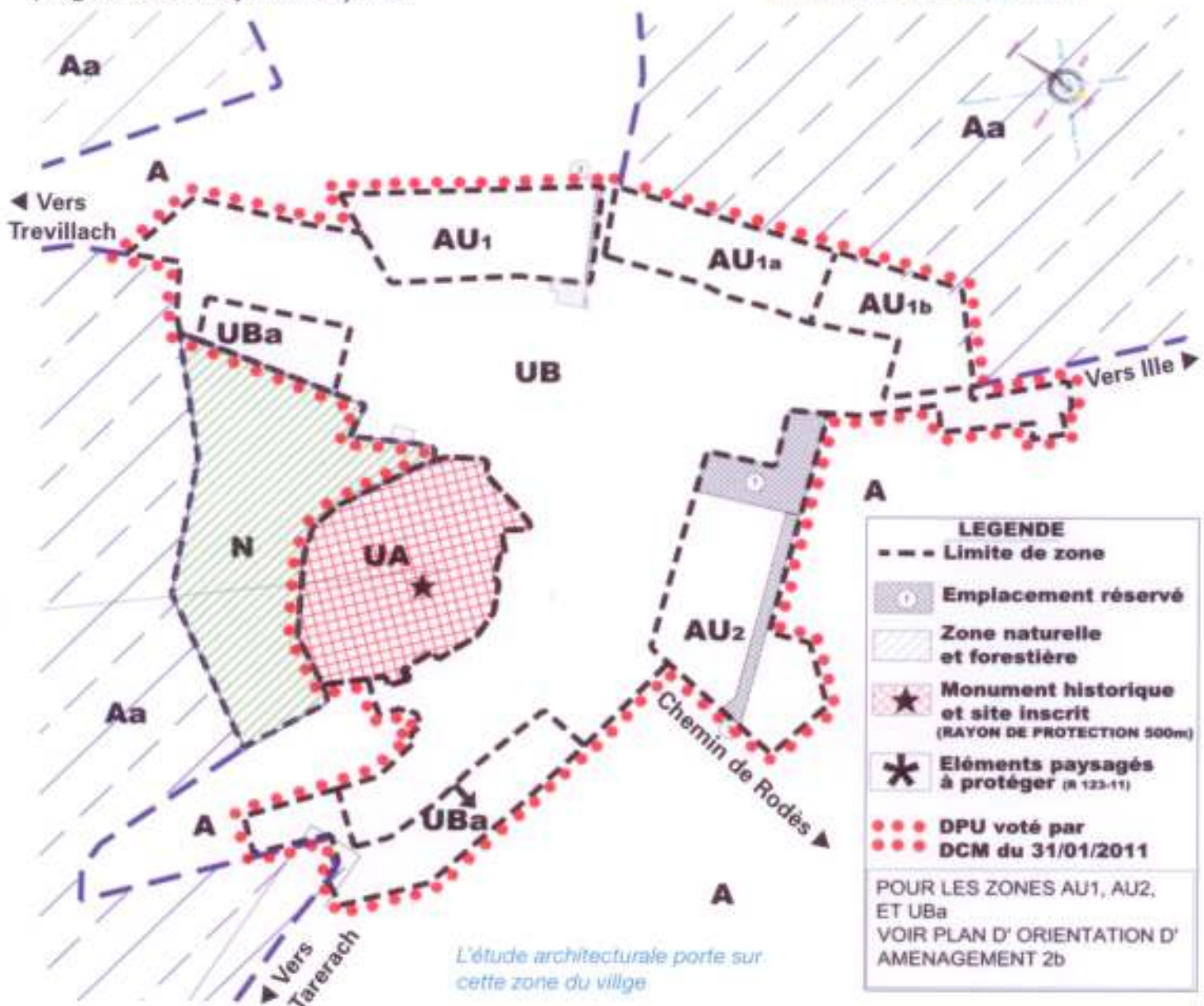
Le PLU de Montalba

Le Plan Local d'Urbanisation de a été validé en 2005 et modifié en 2011. Il définit des zones Urbaines, A Urbaniser, Agricoles et Natures (voir schéma). Il sert de référence pour étudier les demandes de Déclaration Préalables et Permis de Construire. Ces demandes sont réceptionnées en mairies et envoyées aux différents services compétents (DDTM ...) qui vont l'étudier et donner leur avis. Le maire donne un avis « favorable » ou « non favorable » avant envoi. Un exemplaire est transmis aux Bâtiments de France pour toute demande de travaux se situant dans un rayon de 500 mètres autour du château, inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques.

Il faut savoir que la loi ALUR, applicable en juillet 2015, transfère les compétences d'instruction des dossiers d'urbanisme de la DDTM à la Communauté de Communes. C'est donc la CC Roussillon Conflent qui instruira nos demandes l'année prochaine, probablement de façon progressive entre janvier et juillet.



Montalba-le-Château vu du ciel



Le PLU en zone agricole

« Sont classés en zone agricole A, les espaces de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou agricole (notamment viticole) des terres qu'ils comportent. Cette zone comprend un secteur Aa inconstructible, pour protéger les vues sur le village et la qualité des paysages. »



En zone agricole, les règles sont principalement définies par deux articles :

« A1. Les occupations et utilisations du sol non mentionnées à l'article A2 ci dessous sont interdites et notamment :

- les constructions à usage d'habitation
- les constructions à usage industriel et d'entrepôts commerciaux,
- les installations classées...

A2. Est autorisée dans l'ensemble de la zone :

- La reconstruction après sinistre d'une construction existante, quelle que soit son affectation

Sont autorisées dans l'ensemble de la zone, à l'exception du secteur Aa, inconstructible :

1) Les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole des sols ou à l'élevage, même si elles sont soumises à la législation sur les établissements classés pour la protection de l'environnement. Sont également autorisées les constructions à usage d'habitation entrant dans le cadre d'une exploitation agricole et situées au siège d'exploitation ou à proximité immédiate.

2) Les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif, à l'exception des équipements de production d'énergie »

le Schéma de Cohérence Territoriale

le Schéma de Cohérence Territoriale est «un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux, dans un environnement préservé et valorisé»*.

Montalba est inclus dans le SCOT «Plaine du Roussillon». Il s'agit d'un volumineux document dans lequel la commune est citée à plusieurs reprises pour son patrimoine bâti, ses espaces naturels et son paysage remarquable: «Patrimoine bâti rural à sauvegarder et à valoriser», «Site de Piémont ou massif», «Préserver les silhouettes villageoises sensibles»,

«Développement rural de qualité à promouvoir» ou encore «cœur de nature à protéger», «zone humide à protéger», «paysage remarquable et paysage sensible», «préservé les paysages de microplains cultivés» sont les rubriques où nous nous retrouvons et qui s'accompagnent de préconisations de protection, de maintien ou de développement ...

Le SCOT est un document opposable, c'est à dire qu'il impose ses orientations aux documents d'urbanisme donc au PLU.

Il est consultable en mairie.

* Wikipedia

13 et 14 juillet

Deux jours heureux



Les montalbanais ont visité les installations réalisées pendant le chantier intergénérationnel, ici le terrain de pétanque...



Les jeunes ont investi le local associatif.



Un match de foot et de rugby, ou jeunes et moins jeunes se sont affrontés... amicalement.



150 personnes ont dégusté la paëlla du Comité et guinché tard dans la nuit.



Beaucoup de monde au foyer rural pour le traditionnel apéritif de fête nationale.

La fête au village

13 août :

Les jeunes font la teuf

La Mairie a accueilli en sa salle des fêtes «Le Point Information Jeunesse Itinérant Communautaire »représenté par Nicolas Rubira du PIJ d'Ille sur Têt, secondé par Lucas Martzloff, Ludo Vergé et Clément Bourbau (Foyers Ruraux de Cabestany) pour la partie atelier.



Les jeux de société ont toujours dû succès

Cette après-midi récréative a remporté un vif succès et a été unanimement appréciée par la trentaine de jeunes présent, de Montalba et d'ailleurs, tous âges confondus, et venus nombreux participer aux activités ludiques et s'informer avec leurs parents sur les axes de la prévention, des projets jeunes. Jeunes et adultes se sont ainsi essayés à des jeux de société, à des défis sportifs, slakline, mix, cirque et karaoké.

Pour l'occasion, La Junior Association «Les Jeun's de Montalba» dont Nicolas Rubira est référent, avait préparé des crêpes et assurait la vente de boissons. Le soir, une grillade était offerte par la Mairie.



Karen sur un fil.

14 août :

La tradition respectée

La fête du village a battu son plein avec la Coblá Germanor qui a accompagné la procession, pour selon la tradition, honorer Saint Sébastien. Une belle messe a été célébrée par l'abbé Kazaba B. A midi, rendez-vous était donné sur laplace pour une photo assurée par Mr Rémy Michelin, photographe, porteur du projet «Sur la place de mon village» (sortie novembre 2015). Dans son allocution, Mr Le Maire, Jean Jacques Cadéac, soulignait la volonté du Conseil à tisser des liens et des temps de rencontre. Il remerciait l'engagement des bénévoles des nouvelles associations créées ou réouvertes qui viennent contribuer à insuffler une nouvelle dynamique. Dynamique et dont les membres actifs ont également permis de nombreuses réalisations (local jeune, parkings) en donnant de leur temps et s'attelant aux travaux permettant à la commune de réaliser de substantielles économies.

L'apéritif dansant comptait de nombreuses personnes et chacun a su apprécier cette journée festive avec également la présence remarquée des sardanistes d'Ille sur Têt. Plus tard dans la nuit, c'est le groupe de Gino Torralba «El corrazon latino» qui a conquis les nombreux danseurs.



Les élus en tête du cortège.



Les jeunes ont participé massivement à la procession.

15 août: Tu tires ou tu pointes!

Un concours de boules adultes-enfants, organisé par le foyer rural, a comblé une sympathique après-midi à l'ombre du parc de jeux. Les équipes ont joué dans la bonne humeur pour arriver sur le podium. Une remise des lots offerts par la Mairie et les nombreux partenaires s'est faite sous une salve d'applaudissements.



La pétanque, toutes générations confondues.



Le coin détente entre deux parties.

16 août: Divinement bien

Florence Dauriach et Christine Craipeau, cantatrices à l'Opéra de Nantes nous ont offert un merveilleux moment musical lorsqu'elles se sont gracieusement produites à la salle des fêtes pour nous interpréter leur « programme Etincelles » (Verdi, Offenbach, Bizet, Strauss, Rossini...) qui a conquis l'auditoire. Florence Dauriach est une enfant de Montalba.

- A 9 ans, elle prend ses premières leçons de piano. Elle obtient son bac musique avec 19/20 et entre au Conservatoire de Perpignan.

- Un jour, elle entend une élève qui chante "divinement bien"

Elle est profondément touchée et sait, dès cet instant, que le chant sera sa voie.

- A 20 ans, elle « monte » à Paris et fait son entrée à l'Opéra Comique. Puis, Théâtre des Champs Elysée et Opéra de Paris.

Elle est actuellement titulaire à l'Opéra Graslin de Nantes.

C'est là, qu'elle rencontre Christine Craipeau.

Depuis, elles chantent ensemble.

Une bien belle soirée qui nous a tous rassemblés.



Une ovation pour Florence et Christine.

La fête de la Chèvre

4 et 5 Octobre 2014

Le bonheur est auprès des chèvres

Pour sa deuxième édition, la fête de la chèvre, le 5 octobre dernier a été un grand succès. Une réussite qui est avant tout l'œuvre de tout un village.



Les animaux attirent toujours la curiosité.



350 convives, Cami de Vinca.

En dépit d'un vent frais, près de 4.000 visiteurs ont afflué dans le village pour admirer les reines du jour, les chèvres. Une quarantaine ruminait paisiblement dans des enclos, dans la pinède prêtée par Louis Gély, soumise aux caresses des enfants et aux questions des plus grands. La traite a été faite plusieurs fois en public et de très beaux spécimens d'alpines chamoisées, de poitevines, de roves ou de saanens faisaient l'admiration des badauds.

Une cinquantaine de stands, offrant fromages de chèvre, miel, safran, charcuterie, vins,... mais aussi bois tournés, bijou, céramiques, broderies... ont été pris d'assaut par le public venu de tout le Roussillon et même au delà.

La sous-préfète Mireille Bossy, vétérinaire de formation, le député Robert Olive, la conseillère générale Marie-Thérèse Cazenoves, de nombreux maires et élus des alentours, étaient présents à l'apéritif offert par les organisateurs. **L'occasion pour le maire Jean-Jacques Cadéac de souligner l'importance de cette fête comme lien social et symbole de la vitalité des territoires ruraux. Et de saluer tous les bénévoles et partenaires sans qui cette manifestation ne pourrait avoir lieu.**

Au château ouvert exceptionnellement ce week-end là, les artisans avaient disposé leurs étals dans la cour. Dans la vaste salle des gardes, une trentaine d'artistes avaient accroché aux cimaises leurs œuvres sur un thème imposé, la chèvre. Leurs droits d'inscription, 320 euros ont été versés au Secours populaire, un geste de solidarité souhaité par les organisateurs avec les plus démunis.



Un chèque de 320€ remis au Secours Populaire au titre de la Solidarité.

La culture au rendez-vous

Tous ces artistes professionnels ou amateurs ont fait preuve d'une belle imagination. Robert Liens de Rabouillet présentait ainsi des chèvres uniquement faites de matériaux de récupération. Celine Laurent de Belesta avait dessiné un puzzle minutieux et coloré de milliers de pastilles représentant une chèvre et son berger. La chevière Marjolaine Monnet d'Arboussols exposait également de belles photos de ses troupeaux. Le vernissage, la veille, s'était déroulé en musique dans la cour du château avec le chanteur et guitariste Gino Torralba, un artiste de la fusion méditerranéenne.



Pieds nus et robe rouge...

Dimanche, le groupe star a été Les Madeleines, champion de la fusion «ethno-agricole». La place de l'Horloge, bondée a ondulé à sa musique décoiffante et percutante, avec sa chanteuse Maya Lesné aux pieds nus et robe rouge qui a déchaîné l'enthousiasme.

Avec des projections de films, un quizz sur la chèvre, des promenades à cheval, un maréchal ferrand, et un immense banquet dans la rue, la journée était à l'image de cette phrase sur le tableau des amoureux de Chagall où une chèvre joue du violon : **«le bonheur ne serait pas le bonheur sans une chèvre jouant du violon»**. Vive la 3^{ème} édition !



1500 visiteurs le dimanche à l'expo !

Deux cent personnes ont participé à cette soirée mémorable dans la quiétude de la nuit et apprécié le buffet préparé de main de maître par Hervé Ranou.



Animations d'automne

Haloween



Les petits monstres et les sorcières de Montalba.

La Castagnade



Ramassage de châtaignes dans la forêt de Rabouillet.

La Piste aux Étoiles



24 enfants et jeunes du village invités par la municipalité au Cirque Amar.

Les Seniors

Animation seniors et intergénérationnels

Création d'une senior association ?

Lors de l'invitation des seniors le mardi 30 septembre 2014 pour un petit déjeuner convivial très apprécié par les participants quelques projets ont commencés à pointer: Ouverture du foyer en semaine pour des jeux de cartes, raffles et autres, randonnées autour du village, sorties thématiques, danse et gym douce.

Si vous êtes intéressés, téléphonez au numéro suivant : 04 68 67 48 64 / 06 80 26 76 27

N'hésitez pas à proposer d'autres activités, idées etc...



Une première sortie à Collioure pour le marché de Noël le 6 décembre dernier.

Etat Civil 2014

Mariages

- Le 12 juillet 2014: Motté Jean-Yves et Castaldi Emelyne
- Le 13 septembre 2014: Egéa Maxime et Ben Helal Sabrina

Naissances

- Le 11 août 2014 à Perpignan, Robin, William, Eric Jaffray

Décès

- Le 14 mars 2014 René Grieu
- Le 29 août 2014 Jean Fagède
- Le 10 septembre 2014 Colson Jacqueline

Parrainages Civils

- Joana, Aimée, Laurette Bartolomeu née à Perpignan le 23 octobre 2010
- Célia, Nathalie, Lucie Bartolomeu née le 18 mars 2004 à Perpignan.

Eau Potable

Les analyses d'eau de Montalba révèlent des teneurs en arsenic légèrement supérieures à la limite de qualité fixée par le code de la santé publique.

Une étude est en cours afin de définir un plan d'action permettant le retour à la conformité des eaux distribuées.

suite aux intempéries, par mesure de précaution, l'eau a été traitée au chlore.

Le 15 décembre, des analyses ont été réalisées sur demande de l'ARS (Agence Régionale de la Santé).

Il s'avère que l'eau est conforme aux exigences de qualité à l'exception d'un léger dépassement concernant la couleur et la turbidité.

Station d'épuration



Pour le bien de la Station d'Épuration, **il ne faut pas rejeter dans les réseaux d'assainissement :**

- Lingettes (bébé ou nettoyage) – Protections périodiques (tampons, serviettes) – peintures
- Produits corrosifs – Produits inflammables
- Ordures ménagères et déchets divers
- Hydrocarbures et Huiles usagées.

Les déversements de produits non domestiques dans les réseaux d'assainissement perturbent le fonctionnement de la station et provoquent un risque de pollution du milieu récepteur (rivière La Ribierette), des odeurs, des difficultés d'exploitation, une usure rapide des équipements.

Déclaration des Opérations de Brûlage

A compter du **13 octobre 2014**, la télédéclaration devient l'unique moyen permettant aux propriétaires ou à leurs ayants droit de déclarer leurs opérations de brûlage sur l'ensemble du territoire des Pyrénées Orientales. Pour tout renseignement veuillez vous adresser à la mairie.

La Font del Gat :

Une solution pour les chats

La Font del Gat est une association subventionnée par la Communauté de Commune.



Son but est de proposer une solution plus charitable et plus censée que celle du principe de la fourrière. L'objet de la Font Del Gat est d'inciter chaque particulier propriétaire de chat à le faire tatouer et stériliser. Le propriétaire de chat peut ainsi faire appel à l'association sans bourse délier. Pour les chats errants, ils sont capturés sans utiliser de techniques brutales, amenés chez le vétérinaire pour les faire tatouer, stériliser, vermifuger et traiter antiparasites. Après quoi ils sont gardés quelques jours, le temps de leur convalescence, dans un local que la mairie d'Ille sur Têt met gracieusement à la disposition de l'association. Ensuite dès qu'ils sont en état, environ 3 à 4 jours après l'intervention, ils sont relâchés sur le lieu de capture.

La Font del Gat a été créée pour le bien des chats. Lorsqu'on les aime réellement, on ne peut pas accepter qu'ils prolifèrent de manière incontrôlée et vivent ensuite dans des conditions plus que misérables.

Pour plus de renseignements :

Email : lafontdelgat@wanadoo.fr

Tel : 04.68.84.08.72

Déjections Canines

Les bonnes habitudes, l'éducation, le respect des autres sont au cœur de la problématique des déjections canines.

Ce n'est pas la responsabilité de nos compagnons à quatre pattes qui est mise en cause, mais celle de leurs propriétaires.

La municipalité n'est pas l'ennemie du chien, mais son propriétaire a aussi quelques devoirs : à commencer par celui du ramassage des déjections.

Des règles à respecter :

- Sur la voie publique, les espaces publics, les chiens doivent être tenus en laisse.
- Chaque propriétaire doit veiller à ce que son animal ne souille pas le domaine public.

Bref : Un petit geste pour le bien-être de tous !

Ne pas oublier

Agenda

Réveillon du 31 décembre à la salle des fêtes à 20h30

Cérémonie des vœux à la population : Samedi 3 janvier 2015 à 18h30 salle des fêtes

Assemblée générale du comité d'Animation, galettes et vin doux, ouvert à toute la population : Samedi 10 janvier à 16h

Fête de la Matança del porc, organisée par les Ateliers de cuisine catalane : Dimanche 22 février toute la journée, place du village et salle des fêtes.

Les Permanences :

Les élus (maire, adjoints ou conseillers), se tiennent à la disposition du public **tous les premiers samedis du mois (sauf fériés) de 10h à 12h** en mairie (permanence sans rdv). N'hésitez pas à venir leur faire part de vos remarques, suggestions ou obtenir des précisions.

Mairie de Montalba-le-Château :

11 Cami d'Ille - 66130 Montalba-le-Château

Tél : 04 68 84 77 88

Email : commune-montalba-le-chateau@orange.fr

Horaires d'ouverture :

- les lundis, mardis, jeudis de 8h30 à 16h
- les mercredis, vendredis de 8h30 à 12h

Collecte des Déchets :

• **Ordures Ménagères**: le ramassage des ordures ménagères se fait les lundis et jeudis matin.

Les sacs poubelles doivent impérativement être mis dans les poubelles ou conteneurs en plastique rigide avec couvercle.

• **Les objets encombrants**: Est encombrant tout objet ne pouvant être contenu dans le coffre d'une voiture.

L'enlèvement de ces objets se fait une fois par mois, le premier mardi de chaque mois, sur inscription à la mairie.

• **Déchetterie d' Ille sur Têt** : route de Montalba
Tél : 06 30 67 49 60

Horaires d'ouverture : du lundi au samedi de 8h30 à 12h de 14h à 17h30.

Le dimanche de 8h30 à 12h

Liste électorale

Vous avez **jusqu'au 31 décembre** pour vous inscrire. Pour cela vous adressez vous à la mairie, muni de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

Une permanence aura lieu le 31 décembre de 10h à 12h.

Réveillon 31 décembre

Montalba le château - salle des fêtes : 20h30

Menu :

- Apéritif
- Tranche de foie gras de canard entier
- Pâté croûte canard richelieu
- Saumon fumé
- Filet de Saint Pierre et sa cassolette risotto aux pleurotes
- Trou catalan
- Chapon braisé foie gras et son millefeuille pomme de terre champignons
- Fromages
- Escapade (Joconde noix de coco, compotée d'ananas, mousse citron vert) + Aventure croustillante (mousse chocolat sur croustillant)
- Vins, cafés, champagne, digestif.

Prix par personne : 50 euros (adulte)

25 euros (jusqu'à 13 ans) les enfants doivent être accompagnés.

Animation musicale :

«Los rumberos del Sur».

Places limitées

Réservation et paiement jusqu'au 25 décembre

Tel : 06 01 26 14 58



La médiathèque vous accueille :

Janvier	Février	Mars	Avril
Lundi 5 17h-18h	Lundi 2 17h-18h	Lundi 2 17h-18h	Lundi 08 Férié
Lundi 12 10h-11h	Lundi 9 10h-11h	Lundi 9 10h-11h	Lundi 13 10h-11h
Lundi 19 17h-18h	Lundi 16 17h-18h	Lundi 16 17h-18h	Lundi 20 10h-11h
Lundi 26 10h-11h	Lundi 23 10h-11h	Lundi 23 10h-11h	Lundi 27 17h-18h
		Lundi 30 17h-18h	